



Association récréative Milton-Parc

Avis de convocation

À TOUS LES MEMBRES

Madame, Monsieur,

Il nous fait plaisir de vous convoquer cordialement à l'**Assemblée générale annuelle des membres** de l'Association récréative Milton-Parc. Lors de cette rencontre, nous dresserons un bilan des activités de l'organisme et nous aborderons certains sujets d'intérêts concernant les changements apportés au cours de la dernière année ainsi que la direction que l'organisation souhaite prendre au cours des années à venir

Nous vous invitons donc à vous présenter le :

Date : mercredi **26 avril 2017**
Heure : de **18 h 30 à 20 h 30 (ouverture des portes à 18h)**
Lieu : **3590, rue Jeanne-Mance, Montréal**

L'inscription débutera à 18 h. Les documents pour l'assemblée seront remis aux membres en règle dûment inscrits.

L'ordre du jour proposé par cette assemblée

1. Ouverture de l'Assemblée et mot de bienvenue
2. Vérification de la régularité de l'avis de convocation et du quorum
3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 25 mai 2016
4. Présentation du rapport d'activité du conseil d'administration
5. Présentation du rapport annuel du directeur général
6. Présentation des états financiers
7. Nomination d'un vérificateur pour l'exercice financier 2017
8. Présentation du processus de planification stratégique et de la nouvelle vision de l'ARMP

Pause

9. Élections des administrateurs
 - 9.1 – Nomination d'un président d'élection
 - 9.2 – Lecture des noms des administrateurs dont le mandat se termine
 - 9.3 – Présentation des candidats
 - 9.4 – Élections des administrateurs, au scrutin secret s'il y a lieu
 - 9.5 – Présentation des administrateurs élus
10. Levée de l'assemblée

Pour pouvoir voter à l'assemblée

Vous êtes tous et toutes les bienvenus pour assister à notre AGA

Pour être autorisé à participer et à voter lors d'une assemblée générale spéciale, il faut qu'une personne soit membre en règle de la Corporation.

Un membre en règle est une personne qui paie sa cotisation trois (3) jours avant que ne débute l'assemblée ou, s'il s'agit du renouvellement de son adhésion et que ce renouvellement n'est pas échu depuis plus de six (6) mois, qui paie le renouvellement de son adhésion avant que débute l'assemblée.

Posez votre candidature au C.A.

Voici une belle occasion de vous impliquer auprès de l'ARMP.

En effet, nous vous invitons à poser votre candidature pour un poste au sein de notre conseil d'administration.

L'ARMP estime qu'il est important de vous solliciter afin d'assurer que son conseil d'administration soit représentatif de l'ensemble de ses membres. En joignant le CA de l'ARMP, vous aurez l'occasion de vous prononcer sur des questions qui sont au cœur de vos intérêts et de contribuer au développement de la gestion collective de l'organisation, mais aussi du quartier Milton-Parc.

Les membres du CA se réunissent en moyenne huit à dix fois par année. De plus, les administrateurs peuvent être appelés à siéger à divers comités.

Si vous désirez poser votre candidature, vous devez acheminer votre lettre de motivation et votre curriculum vitae ou vos notes biographiques par écrit, aux adresses suivantes :

Toute personne intéressée à présenter sa candidature à un poste au conseil d'administrateur doit faire parvenir par écrit au comité de sélection du conseil d'administration sa lettre de motivation et son curriculum vitae ou ses notes biographiques. Toute candidature à un poste au conseil d'administration doit être transmise au moins une semaine avant l'assemblée générale annuelle. La candidature doit être appuyée par deux (2) membres en règle du conseil d'administration.

Ces documents doivent être reçus au siège social de la Corporation situé au 3555, rue St-Urbain à Montréal au plus tard dix (10) jours avant le début de l'assemblée.

À l'attention du Comité de sélection
Association récréative Milton-Parc (ARMP)
3555, rue St-Urbain
Montréal (Québec) H2X 2N6

Afin d'assurer le bon déroulement de l'Assemblée générale Annuelle, nous vous demandons de confirmer votre présence par courriel en écrivant à l'adresse info@miltonpark.org.

Au plaisir de vous rencontrer!

Jean-Philippe Vézina
Directeur général
Association récréative Milton-Parc (ARMP)



Association récréative Milton-Parc

Notice of meeting

TO ALL MEMBERS

You are invited to attend the

Annual General Meeting

of members of the Association récréative Milton-Parc (ARMP) to be held:

Date: Wednesday, April 26th, 2017
Time: 6:30 p.m. to 8:30 p.m.
Location: 3590 Jeanne-Mance, Montreal

Registration will begin at 6 p.m. The documents for the meeting will be presented to members in good standing duly registered.

The proposed agenda for the meeting:

- 1 - Opening of Meeting and Welcoming
- 2 - Verification of the legality of the notice and quorum
- 3 - Reading and approval of the minutes of Annual General Meeting of May 25th, 2016
- 4 - Presentation of the activity report
- 5- Presentation of the Executive Director annual report
- 6 - Presentation of ARMP 2016 Financial report
- 7 - Appointment of an auditor for the financial year 2017
- 8 - Presentation of the ARMP Strategic Planning process and new vision

Pause

- 9 - Election of Directors
 - 9.1 - Appointment of returning officer
 - 9.2 - Reading names of the directors whose term ends
 - 9.3 - Presentation of candidates
 - 9.4 - Election of directors by secret ballot if necessary
 - 9.5 - Presentation of the elected directors
- 10 - Adjournment

In order to vote at the Meeting

Everyone is welcome to attend our Annual General Meeting.

To be eligible to attend and vote at an Annual General Meeting requires a person to be a member in good standing of the Corporation.

A member in good standing is a person who pays his dues three (3) days before the commencement of the meeting or, if it is a renewal of membership, the renewal is not due for more than six (6) months, of which renewal of membership was paid before the start the meeting.

Nominations

Anyone interested in applying for a position on the board, must send to the Board of Directors Selection Committee to this effect a letter of intent for the reasons for his interest and a CV.

These documents must be received at the registration office of the Corporation at least one (1) week before the assembly.

To the attention of the Selection Committee
Association récréative Milton-Parc (ARMP)
3555, rue St-Urbain
Montréal (Québec) H2X 2N6

We would ask members to book so that we can organize the Annual General Meeting appropriately by sending us an email at info@miltonpark.org.

We are looking forward to seeing you at the Annual General Meeting!

Jean-Philippe Vézina
Directeur général
Association récréative Milton-Parc (ARMP)